

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL
12 JUIN 2019



Date de la convocation : 6 juin 2019

Date d'affichage : 6 juin 2019

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 19 jusqu'à 19h12, 20 de 19h12 à 19h15, 21 de 19h15 à 19h17, 22 de 19h17 à 20h42, 21 à partir de 20h42

Représentés régulièrement convoqués : 9 jusqu'à 19h12, 8 de 19h12 à 20h42, 9 à partir de 20h42

Absents : 5 jusqu'à 19h15, 4 de 19h15 à 19h17, 3 à partir de 19h17

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Dominique MISSIMILLY, Julien LAUREAU, Véronique BARBIER, Frédéric ABRAHAM, Nicole BERCES, André CARPENTIER, Marie-Laure RIVALS, Jean-Pierre GUERIN, Isabelle FAYOLLE à partir de 19h15, François DUGARD, Arnaud DAUXERRE à partir de 19h12, Carine LE GOFF, Philippe COUVREUR, Olivier DESCHAMPS jusqu'à 20h42, Jacques BERBRA à partir de 19h17, Gildas QUERE, Michel PHILIPPE, Alain TERNISIEN, Sophie LEBLIC, Claude LAMACHE.

Absents excusés régulièrement convoqués : Monsieur Lionel EFFOSSE pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Madame Isabelle FAYOLLE absente jusqu'à 19h15, Madame Jeannine HUE pouvoir à Madame Marie-Laure RIVALS, Monsieur Arnaud DAUXERRE pouvoir à Monsieur Julien LAUREAU jusqu'à 19h12, Madame Marie-Françoise SIELER pouvoir à Madame Nicole BERCES, Monsieur Olivier DESCHAMPS pouvoir à Monsieur André CARPENTIER à partir de 20h42, Madame Danielle RENAULT pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Madame Aurélie DELESTRE pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Monsieur Jacques BERBRA absent jusqu'à 19h17, Madame Aurélie LELIEVRE pouvoir à Monsieur Frédéric ABRAHAM, Madame Karine BOURGEOIS pouvoir à Madame Véronique BARBIER, Monsieur Quentin VINCENT absent, Monsieur Pierre THIBAUDAT absent, Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS pouvoir à Monsieur Michel PHILIPPE, Monsieur Jérôme ROBERT absent.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure RIVALS

16 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION

Rapporteur : Gilbert RENARD pour Lionel EFFOSSE, excusé, au nom de la Commission Métropole, Finances, Economie et Intercommunalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

58/2019

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à voter le compte administratif, dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

A l'issue de l'exercice 2018, sont constatés les résultats de clôture suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total général
Recettes	13 798 442,83 €	1 288 098,55 €	15 086 541,38 €
Dépenses	10 291 988,73 €	2 583 634,44 €	12 875 623,17 €
Résultat (rec. - dép.)	3 506 454,10 €	-1 295 535,89 €	2 210 918,21 €

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

Ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2019, adopté le 6 mars 2019.

Globalement, le résultat de clôture 2018 consolidé progresse de nouveau par rapport à celui de l'exercice précédent :

RESULTAT DE CLOTURE	2016	2017	Evolution 2016/17	2018	Evolution 2017/18
Fonctionnement	1 427 100,53 €	2 368 613,30 €	66,0%	3 506 454,10 €	48,0%
Investissement	-162 552,43 €	-375 243,45 €	130,8%	-1 295 535,89 €	245,3%
RESULTAT CONSOLIDE	1 264 548,10 €	1 993 369,85 €	57,6%	2 210 918,21 €	10,9%
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	-65 072,68 €	-146 841,61 €	125,7%	-127 868,96 €	-12,9%
RESULTAT CONSOLIDE + solde RAR	1 199 475,42 €	1 846 528,24 €	53,9%	2 083 049,25 €	12,8%

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitr e (Code)	Chapitre (Libellé)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolutio n 2017-18	Evolution 2017-18
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 804 814 €	2 721 129 €	2 673 551 €	-1,7%	-47 578 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 149 623 €	5 225 713 €	5 087 728 €	-2,6%	-137 985 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	379 680 €	350 376 €	436 377 €	24,5%	86 001 €
35	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 475 633 €	1 420 665 €	1 512 180 €	6,4%	91 515 €
36	CHARGES FINANCIERES	283 349 €	258 931 €	193 332 €	-25,3%	-65 599 €
37	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 246 €	7 326 €	4 965 €	-32,2%	-2 362 €
	Total opérations réelles	10 115 346 €	9 984 140 €	9 908 132 €	-0,8%	-76 008 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 326 045 €	365 643 €	383 857 €	5,0%	18 214 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 441 391 €	10 349 783 €	10 291 989 €	-0,6%	-57 794 €

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement ont reculé de -0,6% (-58 K€) entre 2017 et 2018.

Les dépenses réelles, qui donnent lieu à décaissement effectif, diminuent de -0,8%, soit -76 K€. Elles se déclinent entre les différents chapitres budgétaires présentés ci-après.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : -1,7% (-48 K€)

Celles-ci sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Ville. Après une réduction de -3,0% en 2017, la Ville poursuit donc ses efforts de maîtrise de ces charges, notamment grâce à un travail constant d'analyse des besoins, et de modification des techniques d'achat.

En tenant compte de l'inflation 2018, qui a été chiffrée à +1,8% par l'Insee, cette variation globale de -1,7% implique une baisse conséquente en volume, de l'ordre de -3,5%, des charges à caractère général.

Les principaux postes de dépenses concernent :

- Les fluides (eau, électricité et gaz : natures comptables 60611, 606120 et 606121) : 373 K€ mandatés en 2018, en hausse de +25,2%. Cependant, cette augmentation résulte essentiellement du glissement sur l'exercice 2018 du mandatement des factures d'eau du second semestre 2017, représentant un total de 28 K€. En retraitant ce glissement, l'évolution aurait été de +6,0% ;
- Les contrats de prestation de services (611) : 576 K€, soit -10,4%. Cette réduction provient pour partie du fait que le solde de la participation au délégataire du service des crèches municipales pour la première année du contrat sera versé en juin 2019, compte tenu des modalités de facturation prévues ;
- L'entretien des espaces verts, des terrains et de la voirie (615210, 615211 et 615231), lequel diminue de -4,8% pour s'établir à 566 K€ ;
- L'entretien et la maintenance des bâtiments communaux et de leurs équipements tels que les extincteurs ou ascenseurs (615221, 615228 et 6156) : 208 K€, en léger recul de -0,8% ;

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

- Les abonnements et autres documentations des services (6182) : une rationalisation des besoins a permis à ce poste de se fixer à 12 K€ en 2018 (-14,3%) ;
- La formation des agents (6184), marquée par un effort de la collectivité : 15 K€ (+3,2%) ;
- Les rémunérations et honoraires divers (6228) : 94 K€ (-10,1%), en raison d'un moindre recours à l'externalisation pour l'entretien des locaux ;
- Les fêtes et cérémonies (6232) : 121 K€, en progression de +23,3%, du fait des commémorations du centenaire de l'Armistice ;
- Les transports collectifs (6247) : 51 K€ (-35,8%) ;
- Les frais de télécommunication (6262) : 45 K€ (-38,3%) ;
- Les frais de gardiennage des sites municipaux (6282) : 32 K€ (-1,8%).

LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) : -2,6% (-138 K€)

A partir de 2018, la rémunération du responsable du CCAS (37 K€ chargés) a été prise en charge par le budget de cet établissement, au lieu de celui de la Ville, dans un souci de meilleure lisibilité de l'action sociale communale. Il s'y ajoute une économie de 21 K€ liée aux départs en retraite et à leurs remplacements.

Par ailleurs, 2018 a été une année sans scrutin électoral, contrairement à 2017 qui a supporté les heures supplémentaires afférentes à quatre tours de scrutin, ce qui avait représenté une charge de 45 K€.

En outre, au 1er janvier 2018, le taux de cotisation patronale URSSAF maladie pour les titulaires a baissé, générant ainsi une économie de 28 K€.

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (CHAPITRE 014) : +24,5% (+86 K€)

L'attribution de compensation reversée par la Ville à la Métropole (nature 739211), d'un montant de 295 K€, poursuit sa baisse (-34 K€), toujours au titre de la prise en compte progressive dans son calcul de la taxe d'aménagement, recette transférée en 2016 au groupement intercommunal.

La contribution de la Ville en direction du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (739223) s'est élevée à 27 K€ (+6 K€).

Une dépense nouvelle est à signaler sur l'exercice 2018, à savoir le prélèvement au titre de la loi dite « SRU » (739115), pour déficit de logements sociaux, à hauteur de 108 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : +6,4% (+92 K€)

Le transfert au CCAS de la charge de la rémunération de son responsable, abordée précédemment, impacte la participation de la Ville à cet établissement (657362) : 245 K€ (+13,9%).

Contrairement à 2017, une contribution (65548) a été versée au syndicat intercommunal Bois-Guillaume – Bihorel (SI2B – piscine Transat), pour un montant de 53 K€ dont 35 K€ afin de permettre à celui-ci de faire face aux prochaines échéances de remboursement anticipé des emprunts en cours, dans le cadre de sa dissolution future.

La contribution (65548) au syndicat intercommunal de restauration collective des villes de Bois-Guillaume et de Rouen (SIREST) demeure quant à elle relativement stable : 581 K€ (+0,4%).

L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 K€ à l'USCB Tennis entraîne une progression de +5,0% des subventions aux associations (6574), lesquelles totalisent de ce fait 404 K€ versés en 2018.

CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) : -25,3% (-66 K€)

Le stock de dette de la Ville est passé de 7,431 M€ début 2017 à 6,857 M€ début 2018, se résorbant ainsi de -574 K€.

Cet effort de désendettement produit mécaniquement un effet favorable sur les frais financiers (66111) : 255 K€, en baisse de -5,6%, soit -15 K€, au regard de l'année précédente.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

Pour le reste, la diminution de ce chapitre s'explique par une sous-évaluation des intérêts courus non échus (66112), liée à un paramétrage inadéquat lors de la mise en place du nouveau logiciel de gestion de dette. Sans cette sous-évaluation, le chapitre des charges financières évoluerait globalement de -4,7% par rapport à 2017. Cette problématique technique de comptabilisation a été corrigée depuis, ce qui induira un rattrapage sur l'exercice 2019, avec une remise à niveau des intérêts courus non échus qui vous sera proposée dans le cadre du projet de Décision Modificative n°1.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67) : -32,2% (-2 K€)

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (Code)	Chapitre (Libellé)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017-18	Evolution 2017-18
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	240 669 €	1 199 475 €	1 846 528 €	53,9%	647 053 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	74 557 €	32 318 €	54 354 €	68,2%	22 036 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	955 235 €	870 426 €	1 013 943 €	16,5%	143 517 €
73	IMPOTS ET TAXES	9 021 739 €	9 050 925 €	9 346 040 € ¹	3,3%	295 115 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 325 729 €	1 205 242 €	1 246 995 € ¹	3,5%	41 753 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	111 541 €	121 566 €	139 201 €	14,5%	17 636 €
76	PRODUITS FINANCIERS	59 698 €	54 400 €	48 861 €	-10,2%	-5 539 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	895 989 €	184 043 €	89 426 €	-51,4%	-94 616 €
Total opérations réelles		12 685 156 €	12 718 396 €	13 785 350 €	8,4%	1 066 954 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	183 335 €	0 €	13 093 €		13 093 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 868 491 €	12 718 396 €	13 798 443 €	8,5%	1 080 047 €

Globalement, les recettes de fonctionnement s'accroissent de +1,080 M€ (+8,5%) au regard de 2017, dont +1,066 M€ relevant des seules recettes réelles, explicitées ci-après.

RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 002) : +53,9% (+647 K€)

L'exécution de l'exercice 2017 a abouti à une augmentation significative du résultat de clôture, qui a ainsi pu être repris en 2018 pour un montant de 1,847 M€ en section de fonctionnement, après mise en œuvre de la procédure d'affectation.

ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013) : +68,2% (+22 K€)

Ce chapitre comptabilise les reversements par les assurances des indemnités journalières des agents de la Ville en congé longue maladie ou accident de travail. Cette recette est donc fluctuante par nature.

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (CHAPITRE 70) : +16,5% (+144 K€)

L'évolution constatée sur ce chapitre provient très largement de la facturation des prestations scolaires et péri/extra-scolaires (7067), qui a bénéficié d'une hausse des fréquentations, ainsi que de l'augmentation progressive des tarifs : 846 K€ (+14,9%).

IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73) : +3,3% (+295 K€)

Le produit des impositions directes (73111) ressort à 7,699 M€, soit +1,7% (+125 K€), découlant de la revalorisation forfaitaire (+1,20%) et d'une évolution physique modeste des bases fiscales, les taux d'imposition ayant été maintenus. Il s'y ajoute 10 K€ de rôles supplémentaires.

¹ : avec retraitement d'une erreur d'imputation d'un versement mensuel de DGF (49 039 €), titré à tort au chapitre 73, au lieu du chapitre 74.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

Après un recul en 2017, la taxe sur la consommation finale d'électricité (7351) rebondit pour se chiffrer à 312 K€ (+30,5%).

De même, les droits de mutation sur les transactions onéreuses (7381) s'avèrent particulièrement dynamiques, avec le produit le plus élevé sur la période 2014-2018 : 866 K€ (+9,8%).

Enfin, la dotation de solidarité communautaire (73212) varie de +15 K€ (+7,2%) supplémentaires : 226 K€.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74) : +3,5% (+42 K€)

La Dotation globale de fonctionnement (DGF : nature 7411) de la Ville poursuit sa diminution, qui s'établit à -7,0% (-47 K€) en 2018, conséquence d'un écrêtement de -60 K€ destiné à alimenter les composantes péréquatrices de la DGF (Dotation de solidarité urbaine et Dotation de solidarité rurale), auxquelles la Ville n'est pas éligible, et d'un abondement de +13 K€ au titre de l'augmentation de la population communale. Elle se fixe donc à 622 K€.

Compte tenu de la mise en place d'une seconde station et du volume de dossiers traités, la dotation de l'Etat relative aux titres sécurisés (7485) a progressé de +16 K€ : 21 K€.

Les participations versées par la CAF (7478) pour le financement des accueils de loisirs, du Spot'Ados et des crèches municipales, dans le cadre du contrat enfance-jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO), expliquent également la hausse de ce chapitre : 432 K€ (+106 K€, soit +32,5%).

En revanche, le compte 74718, qui avait enregistré en 2017 les participations de l'Etat au titre des temps d'activité périscolaire et des élections présidentielles et législatives, est nul en 2018 (-38 K€).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75) : +14,5% (+18 K€)

Sur l'exercice 2017, la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention pour la délégation du service public municipal des crèches a conduit à une facturation au délégataire de la redevance d'occupation des locaux (757) sur 11 mois seulement, le mois de décembre 2017 ayant été pris en compte sur l'exercice 2018.

Ceci explique l'essentiel de la variation constatée en l'occurrence sur ce chapitre budgétaire.

PRODUITS FINANCIERS (CHAPITRE 76) : -10,2% (-6 K€)

Conformément au tableau d'amortissement adopté en Commission locale d'évaluation des transferts de charges, le remboursement par la Métropole des intérêts des emprunts théoriques affectés à la voirie, suite au transfert de cette dernière au 1^{er} janvier 2015, diminue chaque année.

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77) : -51,4% (-95 K€)

En 2017, une recette de 170 K€ avait été reçue de la SCCV NACARAT Villa Canaletto pour des travaux de voirie à réaliser sur le domaine public, route de Darnétal. En 2018, ces recettes exceptionnelles se montent à un total de 89 K€, dont notamment :

- 38 K€ en application de l'accord intervenu entre la Ville et l'assureur de la société Stratégie et Gestion Publiques, suite à l'annulation de la procédure de renouvellement de la DSP « Petite Enfance » qui avait conduit en 2016 (7718) ;
- 28 K€ de produits de cessions (775), comprenant en particulier 24 K€ correspondant à une parcelle située au 555, rue Herbeuse.

En retraitant les recettes exceptionnelles du chapitre 77 et la reprise du résultat de l'exercice précédent du chapitre 002, les recettes réelles que l'on peut qualifier de « récurrentes » de la section de fonctionnement s'élèvent à 11,849 M€ en 2018, contre 11,334 M€ en 2017, en augmentation de +4,5% (+515 K€).

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Celles-ci s'élèvent à 2,584 M€ en 2018, qui se répartissent entre les opérations suivantes :

Opération (Libellé)	CA 2018
OPERATIONS FINANCIERES	1 008 440 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS / OPERATIONS TRANSVERSES	214 573 €
SECURITE	10 189 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SERVICES ANNEXES	123 438 €
COMMUNICATION	3 000 €
SALLES MUNICIPALES ET ANIMATION COMMUNALE	29 954 €
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-EDUCATIFS	29 001 €
EGLISE ET PRESBYTERE	20 781 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SPORT SCOLAIRE	1 075 558 €
EQUIPEMENTS POUR ENFANCE ET ADOLESCENCE	33 949 €
VOIRIE URBAINE ET RESEAUX DIVERS	6 650 €
ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS	2 148 €
OPERATIONS D'URBANISME	5 609 €
CIMETIERES ET ACTIONS SOCIALES URBAINES	20 344 €
TOTAL	2 583 634 €

Les opérations dites « financières » comprennent :

- La reprise du déficit d'investissement reporté : 375 K€ ;
- L'amortissement du capital de la dette : 620 K€ ;
- Des opérations d'ordre en direction de la section de fonctionnement pour un total de 13 K€.

Par ailleurs, il convient de noter les opérations les plus significatives suivantes :

- Réalisation d'un terrain synthétique au Parc des Cosmonautes : 949 K€ ;
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des équipements municipaux : 148 K€ ;
- Travaux estivaux de rénovation dans divers bâtiments communaux : 62 K€ ;
- Fin des travaux de sécurité dans les bâtiments municipaux : 18 K€ ;
- Part « investissement » du marché de chauffage des bâtiments communaux : 44 K€ ;
- Acquisition pour les services techniques municipaux d'un poids lourd polybennes : 91 K€, ainsi que d'un véhicule utilitaire : 13 K€ ;
- Implantation d'un relais radio pour la police municipale : 4 K€, et démarrage des études afférentes à la vidéoprotection : 6 K€ ;
- Equipement informatique des services municipaux : 11 K€ ;
- Classes numériques et autres matériels informatiques dans les écoles : 53 K€ ;
- Acquisition de panneaux d'exposition pour le Métropol'Art : 10 K€ ;
- Equipement du dojo : 12 K€ ;
- Amélioration des systèmes d'arrosage automatique de l'USCB Tennis : 10 K€ ;
- Travaux de charpente et de bardage au profit de la crèche de la rue de la Haie : 28 K€ ;
- Reprise de concessions au cimetière rue de la Mare des Champs : 13 K€.

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Le financement des investissements a été assuré par les recettes suivantes, pour un total de 1,288 M€ :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

Recettes d'investissement	CA 2018
Affectation du résultat de fonctionnement	522 085 €
FCTVA	115 205 €
Taxe d'aménagement	71 528 €
Remboursement par la Métropole du capital des emprunts théoriques affectés à la voirie	128 461 €
Subventions reçues	66 963 €
Total opérations réelles	904 242 €
Dotations aux amortissements	342 451 €
Autres opérations d'ordre budgétaires	41 406 €
TOTAL	1 288 099 €

Les subventions reçues comprennent notamment 50 K€ versés par le Département de Seine-Maritime à titre d'acompte sur une somme totale de 125 K€ notifiée dans le cadre de l'opération de réalisation d'un terrain synthétique.

Comme depuis 2015, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour parfaire le financement de la section d'investissement. En effet, le résultat de clôture 2018 de cette section, d'un montant de -1,296 M€, est largement couvert par le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement, lequel s'élève à +3,506 M€. Il en découle un résultat de clôture cumulé de 2,211 M€ à l'issue de l'exercice 2018, en hausse de +10,9% par rapport à 2017.

En 2018, la Ville a donc été en mesure de financer ses investissements sans appel à l'emprunt, notamment grâce à l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement, sans avoir eu à augmenter ses taux d'imposition pour ce faire, et tout en améliorant in fine son résultat de clôture.

Au 31 décembre 2018, avec un stock de dette de 6,237 M€, la capacité de désendettement² de la Ville se calculait à 3,1 années en excluant la reprise de l'excédent dans la détermination de l'épargne brute (1,6 années en intégrant la reprise de l'excédent).

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jean-Pierre GUERIN président de séance et demandé au Maire de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

² : la capacité de désendettement représente le temps qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter en totalité si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio est traditionnellement considéré comme à surveiller entre 10 et 15 années, correct entre 5 et 10 années, et satisfaisant en-deçà de 5 années.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019
DELIBERATION N° 58/2019

DECIDE D'ADOPTER LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, TEL QU'EXPOSE CI-DESSUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

PJ : document budgétaire CA 2018, liste des restes à réaliser, présentation synthétique du CA 2018.

Le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 23

Contre : 2 (M.PHILIPPE, Y.OLIVERI-DUPUIS)

Abstentions : 3 (A.TERNISIEN, S.LEBLIC, C.LAMACHE)

Transmis Préfecture : 14 juin 2019

Affichage : 14 juin 2019

Retrait affichage :



Pour extrait certifié conforme,

Gilbert RENARD
Maire